DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET COMMANDE PUBLIQUE/AFFAIRES GENERALES

BRON
Tradition & Innovation

Envoyé en préfecture le 13/11/2025

Reçu en préfecture le 13/11/2025

Publié le 13/11/2025

ID : 069-216900290-20251112-DAJ\_AR20251101-AR

Réf.:

## ARRÊTÉ DU MAIRE DE BRON

Numéro: DAJ AR20251101

Objet : Délégation de signature à Monsieur Tarik EZ ZAJJARI, 14ème Adjoint

## Le Maire de Bron, Jérémie BREAUD,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2122-18 et suivants,

VU la délibération n° 20230320DEL4 du Conseil Municipal du 20 mars 2023 relative à l'élection d'un adjoint,

VU l'arreté DAJ\_AR20230309 du 27 mars 2023 donnant délégation de fonction à Monsieur Tarik EZ-ZAJJARI, 15ème adjoint, pour les domaines suivants : éducation et jeunesse,

VU l'arrêté n° DAJ\_AR20241012 du 7 octobre 2024 relatif à la délégation de signature de Monsieur Tarik EZ-ZAJJARI, 15ème Adjoint,

**CONSIDERANT** que le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses pouvoirs ou des attributions qui lui sont confiés par délibération du Conseil Municipal à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du Conseil Municipal,

## ARRÊTE

**Article 1 :** délégation de signature est donnée à Monsieur Tarik EZ-ZAJJARI, 14ème Adjoint au Maire, pour les actes suivants entrant dans le cadre de sa délégation de fonction relative à : éducation et à la jeunesse :

- les courriers d'avertissement en cas de mauvais comportement durant le temps périscolaire, les courriers de relance pour impayés des activités périscolaires ainsi que les décisions d'exclusion des temps périscolaires,
- les décisions de refus relatives aux demandes de dérogation au périmètre scolaire,
- les courriers à portée informative faisant suite à des demandes d'informations de la part des parents d'élèves relatives à la scolarité ou au temps périscolaires,
- les invitations aux réunions des instances qu'il préside dans le périmètre de sa délégation,
- les courriers accusant réception des demandes d'instruction à domicile.
- les décisions de refus relatives aux demandes d'aides pour le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) et les demandes d'aides pour l'obtention de permis de conduire.

Envoyé en préfecture le 13/11/2025

Reçu en préfecture le 13/11/2025

Publié le 13/11/2025

ID: 069-216900290-20251112-DAJ\_AR20251101-AR

**Article 2 :** en application des articles 5 et 6 du décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, lorsque les Adjoints au Maire et conseillers titulaires d'une délégation de signature estiment se trouver en situation de conflits d'intérêts, ils en informent le Maire de Bron par écrit, précisant la teneur des questions pour lesquelles ils estiment ne pas devoir exercer leur compétences. Un arrêté du Maire de Bron détermine, en conséquence, les questions pour lesquelles la personne intéressée doit s'abstenir d'exercer ses compétences.

**Article 3 :** l'arrêté DAJ\_AR20241012 du 7 octobre 2024 relatif à la délégation de signature de Monsieur Tarik EZ-ZAJJARI, 15ème Adjoint, ainsi que l'arrêté DAJ\_AR20251023 du 22 octobre 2025 relatif à la délégation de signature de Monsieur Tarik EZ-ZAJJARI, 14ème adjoint, sont abrogés.

**Article 4 :** le Directeur Général des Services est chargé de l'éxécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet de la Ville.

Article 5 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bron dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

**Article 6 :** un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon ou déposé sur <u>www.telerecours.fr</u> dans le délai de deux mois à compter de la publication de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Fait à BRON, le

Jérémie BREAUD,